



Centre d'expertise multiservice

Saint-Georges, le 27 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La division CITAM est officiellement 24/7 et devient, du même coup, le centre secondaire des urgences municipales

CAUCA est heureuse d'annoncer que le service d'impartition des appels municipaux de la division CITAM est maintenant offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et ce, depuis le 22 février 2021. Tous les appels sont répondus et partagés entre notre centrale de Saint-Georges et celle de Mont-Tremblant, selon la plage horaire désirée des municipalités clientes.

-

Les municipalités peuvent choisir les catégories et les événements d'appel pour lesquels elles souhaitent être desservies, incluant les urgences municipales. De par ce service 24/7 et par souci d'efficacité, la division CITAM devient le centre secondaire des urgences municipales de CAUCA.

Constitue une urgence municipale, toute situation nécessitant l'intervention immédiate des travaux publics ou de l'administration municipale.

Ainsi, les appels de type urgence municipale seront traités par les répartiteurs d'appels municipaux plutôt que par les répartiteurs d'appels d'urgence, dédiés à la gestion des appels 9-1-1, incendie et santé. Les répartiteurs d'appels municipaux sont formés et en pleine connaissance du milieu municipal et sont en mesure d'appliquer des protocoles différents et personnalisés, selon la nature de l'urgence municipale.

Les appels de type urgence municipale seront progressivement transférés vers notre division CITAM. Si votre municipalité souhaite être privilégiée dans cette démarche, nous vous invitons à communiquer avec nous pour en connaître les modalités.

« Cette orientation répond aux besoins des municipalités tout en permettant de répartir la charge de travail adéquatement, d'améliorer globalement notre efficacité et, surtout, notre prestation de service à la clientèle. », conclut Alex Bernier, directeur général.